



ACADÉMIE
D'AMIENS

Liberté
Égalité
Fraternité

GUIDE TECHNIQUE D'ADMISSION EN INTERNAT



Tout élève motivé doit pouvoir bénéficier de l'internat, quels que soient ses résultats scolaires ou ses conditions sociales.

L'internat propose un cadre de vie équilibré, des conditions de travail optimales (accompagnement personnalisé, études surveillées, accès aux équipements informatiques), ainsi que des activités sportives, scientifiques ou culturelles. Il constitue un formidable atout dans la scolarité d'un élève et pour sa réussite.

Le coût de l'internat ne doit pas constituer un frein au projet de l'élève. À chaque étape de leur démarche, familles et élèves bénéficient d'un appui de la part de leur établissement d'origine ou de l'établissement qu'ils souhaitent intégrer.

SOMMAIRE

- I. Procédure d'admission en internat, cadre général
- II. Dossier unique de candidature - partie parents
- III. Dossier unique de candidature - partie établissement d'origine
- IV. Décision de la commission d'admission

__ 1. Procédure d'admission



Les élèves et leur famille souhaitant candidater pour une place en internat sont invités à remplir le **dossier unique de demande d'admission en internat**, intégré à ce guide en pages 5, 6 et 7, parties II et III. Ce dossier unique est valable pour **tous les internats de l'académie d'Amiens** : voir liste pages 9 et 10.

Le dossier est successivement rempli par l'élève et ses représentants légaux, puis par son établissement d'origine (école, collège ou lycée).

Le dossier est renseigné par l'élève et sa famille, avec l'aide de l'équipe éducative de l'établissement d'origine.

Chaque candidature est étudiée par l'établissement d'accueil, qui réunit une **commission d'admission** afin de statuer sur l'ensemble des dossiers reçus. Lors de cette commission, le chef d'établissement procède au classement des candidatures en fonction de critères d'admission académiques (voir page suivante), du nombre de places disponibles et du projet éducatif et pédagogique de l'internat. Il veille à la présence d'un assistant de service social qui apporte son expertise dans l'examen des fiches sociales. Une liste d'attente est également établie.

Si le dossier est validé, il l'est **sous réserve de l'affectation scolaire dans l'établissement demandé** (procédure d'affectation AFFELNET).

Un entretien téléphonique pourra être conduit à la demande de la famille ou quand le chef d'établissement l'estimera nécessaire.

RAPPEL

Tout élève sollicitant une admission en internat pour une entrée en lycée ou en lycée professionnel doit impérativement participer à la **procédure d'affectation scolaire via AFFELNET**.

L'inscription en internat ne sera définitive qu'après réception de la notification d'affectation.

__ 2. Calendrier



→ **Dès le printemps** : l'établissement d'origine met à disposition des élèves et de leur famille souhaitant une place en internat le **dossier unique de demande d'admission en internat**.

→ **Juin** : commissions dans les établissements d'accueil.

→ **Début juillet** : lorsque la notification d'affectation a été communiquée, les établissements sollicités remettent les dossiers des élèves qui n'ont pas été pris à l'internat à la DSDEN, qui se charge de faire une proposition alternative d'internat aux familles.

3. Critères d'admission



Les modalités d'admission dans tous les internats de l'académie tiennent compte des critères suivants dans l'ordre de priorité énoncé ci-dessous :

1. CRITÈRES SOCIAUX

Favoriser les élèves issus des familles appartenant aux milieux sociaux les plus éloignés de la culture scolaire ou dont les conditions de vie et d'existence sont peu propices à l'étude.

Favoriser les élèves des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire.

2. CRITÈRES GÉOGRAPHIQUES

Accueillir l'élève qui ne pourrait bénéficier d'une formation proposée dans un établissement éloigné de son domicile sans le recours à l'internat (filière ou spécialité rare) notamment les élèves issus de milieu rural isolé.

Le critère géographique pourra être associé au critère social invoqué par la famille. Le critère social sera alors dans ce cas à prioriser.

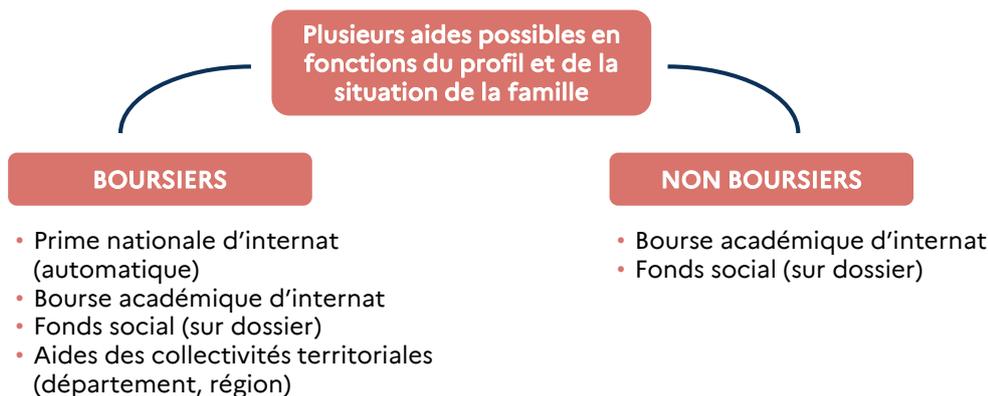
3. CRITÈRES FAMILIAUX

Manque de disponibilité ou difficultés d'encadrement éducatif (par exemple : deuil, familles à horaires de travail décalés, réorganisation de la cellule familiale), le cas échéant élèves bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance dans le cadre du projet pour l'enfant ou l'adolescent.

4. CRITÈRES SCOLAIRES

Tout élève a vocation à accéder à l'internat dès lors qu'il est volontaire ainsi que sa famille. On veillera à la possibilité donnée aux élèves à besoins particuliers (par exemple : élèves en voie de décrochage scolaire, élèves en situation de handicap, etc.).

4. Aides au financement



PRIME D'INTERNAT (NATIONALE)

Elle est attribuée à tous les élèves boursiers dès lors qu'ils sont scolarisés en internat. La prime à l'internat est modulée selon l'échelon de bourse détenu par l'élève boursier. Elle est versée en trois fois en même temps que la bourse. Les familles n'ont pas de dossier spécifique à remplir.

	ÉCHELON 1	ÉCHELON 2	ÉCHELON 3	ÉCHELON 4	ÉCHELON 5	ÉCHELON 6
COLLÈGE	327 €	396 €	465 €			
LYCÉE	327 €	396 €	465 €	534 €	603 €	672 €

BOURSE ACADÉMIQUE INTERNAT

Cette bourse académique est destinée aux collégiens et aux lycéens en internat ou internat d'excellence. Elle vient en complément des aides à la scolarité (bourses scolaires, prime à l'internat, aides des collectivités, fonds social...). Elle a pour vocation de faciliter le paiement des frais d'internat pour les familles se trouvant dans une situation sociale et économique difficile.

QUELQUES CRITÈRES : élèves boursiers ou élèves non éligibles aux bourses nationales mais dont la situation sociale est fragilisée : élèves domiciliés dans le champ de la politique de la ville, en zone rurale ou résidant loin de l'établissement, élève allophone, jeune mineur isolé...

MONTANT : le montant de la bourse académique est compris entre 100 et 400 euros. L'aide est accordée par le recteur après avis de la commission académique au regard du nombre de demandes et des crédits disponibles.

PROCÉDURE : au second trimestre de l'année, identification des élèves par les chefs d'établissement en lien avec l'équipe éducative et pédagogique et transmission à la commission académique.



DOSSIER UNIQUE DE CANDIDATURE INTERNAT

PARTIE À REMPLIR PAR LES AUTORITÉS PARENTALES ET L'ÉLÈVE

RAPPEL

**L'ENSEMBLE DU DOSSIER DOIT ÊTRE ENVOYÉ AU PLUS TARD LE 1^{ER} JUIN
PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE DANS L'ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ**

L'ÉLÈVE

Nom : _____
Prénom : _____
Né(e) le : ____ / ____ / _____ Fille Garçon

SES RÉPRESENTANTS LÉGAUX

Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/>	Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/>
Si autre (préciser) : _____	Si autre (préciser) : _____
Nom / Prénom : _____	Nom / Prénom : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
CP : _____	CP : _____
VILLE : _____	VILLE : _____
<input type="checkbox"/> L'adresse ci-dessus est aussi l'adresse de résidence du candidat	<input type="checkbox"/> L'adresse ci-dessus est aussi l'adresse de résidence du candidat
Téléphone 1 : _____	Téléphone 1 : _____
Téléphone 2 : _____	Téléphone 2 : _____
Email : _____	Email : _____

En cas de déménagement à venir, future adresse du candidat et date d'emménagement : _____



DOSSIER UNIQUE DE CANDIDATURE INTERNAT

PARTIE À REMPLIR PAR LES AUTORITÉS PARENTALES ET L'ÉLÈVE

ÉCOLE OU ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ(E) ACTUELLEMENT

Nom de l'école / du collège / du lycée : _____

Ville : _____

Département : _____

Classe ou niveau scolaire : _____

Langue vivante A : _____ Langue vivante B : _____

Enseignements de spécialité, série : _____

L'élève bénéficie-t-il d'un accompagnement / d'une prise en charge particulière (besoins éducatifs particuliers) ?

ULIS SEGPA UPE2A PAP PAI PPS / Gevasco / MDPH

Autre dispositif, préciser : _____

En dehors de l'établissement, l'élève bénéficie-t-il d'un suivi particulier ?

Orthophoniste Psychologue Ergothérapeute Autre, préciser : _____

ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ (voir liste ci après)

Nom du collège / du lycée : _____

Ville : _____

Département : _____

En collège, classe de 6^e 5^e 4^e 3^e

En lycée général et technologique, classe de 2^{de} 1^{re} T^{le}

En lycée professionnel, classe de 3^e prépa métier CAP 1^{ère} année CAP 2^{ème} année
2^{de} pro. 1^{ère} pro. T^{le} pro.

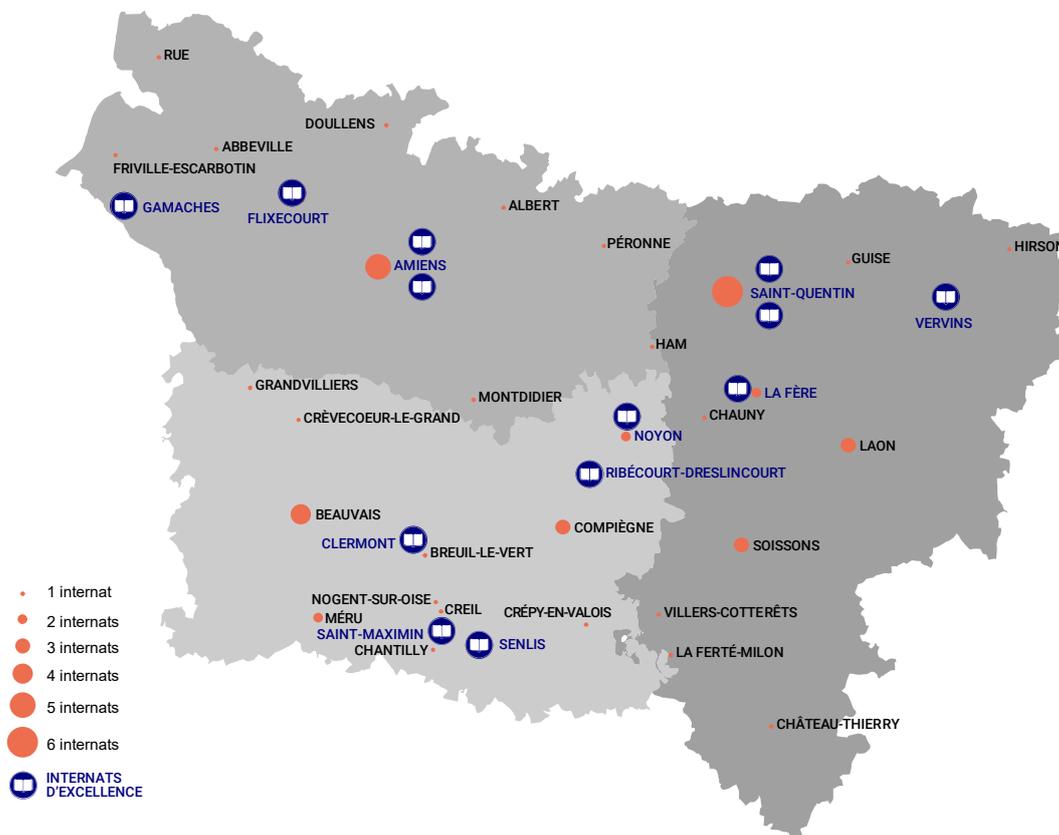
Pour les candidats en filière technologique ou professionnelle, précisez la section demandée :

Attention, la candidature en internat ne pourra être validée que si l'élève obtient son affectation dans l'établissement demandé (après procédure d'affectation sur Affelnet).

II. DOSSIER UNIQUE DE CANDIDATURE INTERNAT

LISTE DES INTERNATS

L'académie d'Amiens compte 58 internats, implantés principalement dans les lycées (à 90%), dans 6 collèges et dans 2 EREA. Ces structures représentent plus de 8 700 places, proposées aussi bien en pré-bac qu'en post-bac (respectivement 7 400 et 1 300 places).



DOSSIER UNIQUE DE CANDIDATURE INTERNAT

Liste des Internats

DÉPT.	VILLE	ÉTABLISSEMENT	TÉL.	e-mail
AISNE	CHATEAU-THIERRY	Lycée Jean de la Fontaine (LPO)	03 23 69 23 38	ce.0020012C@ac-amiens.fr
AISNE	CHAUNY	Lycée Gay Lussac (LGT)	03 23 40 20 50	ce.0020014E@ac-amiens.fr
AISNE	GUISE	Lycée Françoise Dolto (LP)	03 23 61 81 50	ce.0021479X@ac-amiens.fr
AISNE	HIRSON	Lycée Frédéric et Irène Joliot Curie (LGT)	03 23 99 30 30	ce.0020031Y@ac-amiens.fr
AISNE	LA FERRE	Collège Marie-de-Luxembourg	03 23 56 21 29	ce.0021518P@ac-amiens.fr
AISNE	LA FERRE	Lycée Jean Monnet (LP)	03 23 56 69 00	ce.0020022N@ac-amiens.fr
AISNE	LA FERTE-MILON	Lycée Château Potel (LP)	03 23 96 71 79	ce.0020025S@ac-amiens.fr
AISNE	LAON	Lycée Paul Claudel (LGT)	03 23 26 22 60	ce.0020032Z@ac-amiens.fr
AISNE	LAON	Lycée Pierre Méchain (LPO)	03 23 26 25 00	ce.0020034B@ac-amiens.fr
AISNE	LAON	Lycée Julie Daubié (LP)	03 23 26 27 28	ce.0020078Z@ac-amiens.fr
AISNE	SAINT-QUENTIN	EREA de Saint-Quentin	03 23 68 00 39	ce.0021478W@ac-amiens.fr
AISNE	SAINT-QUENTIN	Lycée Condorcet (LGT)	03 23 08 44 44	ce.0020050U@ac-amiens.fr
AISNE	SAINT-QUENTIN	Lycée Henri Martin (LGT)	03 23 06 38 38	ce.0020048S@ac-amiens.fr
AISNE	SAINT-QUENTIN	Lycée Pierre de la Ramée (LGT)	03 23 62 83 00	ce.0020049T@ac-amiens.fr
AISNE	SAINT-QUENTIN	Lycée Colard Noël (LP)	03 23 65 11 38	ce.0020052W@ac-amiens.fr
AISNE	SAINT-QUENTIN	Lycée d'Arts (LP)	03 23 65 09 98	ce.0020051V@ac-amiens.fr
AISNE	SOISSONS	Lycée Le Corbusier (LPO)	03 23 73 06 06	ce.0022044L@ac-amiens.fr
AISNE	SOISSONS	Lycée Léonard de Vinci (LPO)	03 23 75 35 50	ce.0021476U@ac-amiens.fr
AISNE	SOISSONS	Lycée Camille Claudel (LP)	03 23 59 97 30	ce.0020088K@ac-amiens.fr
AISNE	VERVINS	Collège Condorcet	03 23 98 35 35	ce.0020067M@ac-amiens.fr
AISNE	VILLERS-COTTERETS	Lycée Européen (LGT)	03 23 96 39 23	ce.0021946E@ac-amiens.fr
OISE	BEAUVAIS	Lycée Jeanne Hachette (LGT)	03 44 06 73 73	ce.0601824G@ac-amiens.fr
OISE	BEAUVAIS	Lycée Paul Langevin (LPO)	03 44 12 17 17	ce.0600002B@ac-amiens.fr
OISE	BEAUVAIS	Lycée Jean-Baptiste Corot (LP)	03 44 02 86 50	ce.0600003C@ac-amiens.fr
OISE	BEAUVAIS	Lycée les Jacobins (LP)	03 44 45 00 88	ce.0600004D@ac-amiens.fr
OISE	BREUIL-LE-VERT	Lycée Roberval (LP)	03 44 50 84 00	ce.0601787S@ac-amiens.fr
OISE	CHANTILLY	Lycée Jean Rostand (LGT)	03 44 62 47 00	ce.0600009J@ac-amiens.fr
OISE	CLERMONT	Collège Jean Fernel	03 44 50 51 69	ce.0601471Y@ac-amiens.fr
OISE	CLERMONT	Lycée Cassini (LGT)	0344682828	ce.0600013N@ac-amiens.fr
OISE	COMPIEGNE	Lycée Mireille Grenet (LGT)	0344922800	ce.0600015R@ac-amiens.fr

LGT : lycée général et technologique
 LP : lycée professionnel
 LPO : lycée polyvalent (LGT + LP)
 EREA : établissement régional d'enseignement adapté

Internats d'excellence



DOSSIER UNIQUE DE CANDIDATURE INTERNAT

Liste des Internats

DÉPT.	VILLE	ÉTABLISSEMENT	TÉL.	e-mail
OISE	COMPIEGNE	Lycée Pierre d'Ailly (LGT)	0344921313	ce.0600014P@ac-amiens.fr
OISE	COMPIEGNE	Lycée Charles de Gaulle (LPO)	0344202088	ce.0601863Z@ac-amiens.fr
OISE	CREIL	Lycée Jules Uhry (LGT)	0344647544	ce.0600021X@ac-amiens.fr
OISE	CREPY-EN-VALOIS	Lycée Robert Desnos (LP)	0344394550	ce.0601363F@ac-amiens.fr
OISE	CREVECOEUR-LE-GRAND	EREA Joséphine Baker	0344469711	ce.0600070A@ac-amiens.fr
OISE	GRANDVILLIERS	Lycée Jules Verne (LP)	0344464300	ce.0601897L@ac-amiens.fr
OISE	MERU	Lycée Condorcet (LGT)	0344523780	ce.0601865B@ac-amiens.fr
OISE	MERU	Lycée Lavoisier (LP)	0344526540	ce.0601470X@ac-amiens.fr
OISE	NOGENT-SUR-OISE	Lycée Marie Curie (LGT)	0344743131	ce.0600020W@ac-amiens.fr
OISE	NOYON	Collège Louis Pasteur	0344094190	ce.0601297J@ac-amiens.fr
OISE	NOYON	Lycée Jean Calvin (LGT)	0344934700	ce.0600040T@ac-amiens.fr
OISE	RIBECOURT-DRESLINCOURT	Lycée Arthur Rimbaud (LP)	0344757800	ce.0601822E@ac-amiens.fr
OISE	SENLIS	Lycée Amyot d'Inville (LP)	0344539200	ce.0600049C@ac-amiens.fr
OISE	SAINT-MAXIMIN	Lycée Donation de Rothschild (LP)	0344646900	ce.0600048B@ac-amiens.fr
SOMME	ABBEVILLE	Lycée Boucher-de-Perthes (LGT)	0322254100	ce.0800001S@ac-amiens.fr
SOMME	ALBERT	Lycée Lamarck (LPO)	0322744600	ce.0800007Y@ac-amiens.fr
SOMME	AMIENS	Collège Guy Mareschal	0322462190	ce.0801616X@ac-amiens.fr
SOMME	AMIENS	Lycée Édouard Gand (LP)	0322534122	ce.0800062H@ac-amiens.fr
SOMME	AMIENS	Lycée Louis Thuillier (LGT)	0322534100	ce.0800009A@ac-amiens.fr
SOMME	AMIENS	Lycée Jean-Baptiste Delambre (LGT)	0322663060	ce.0801700N@ac-amiens.fr
SOMME	AMIENS	Lycée la Hotoie (LPO)	0322224747	ce.0801882L@ac-amiens.fr
SOMME	AMIENS	Lycée de l'Acheuléen (LP)	0322504300	ce.0800013E@ac-amiens.fr
SOMME	DOULLENS	Lycée de l'Authie (LPO)	0322777200	ce.0801900F@ac-amiens.fr
SOMME	FLIXECOURT	Lycée Alfred Manessier (LP)	0322516085	ce.0801704T@ac-amiens.fr
SOMME	FRIVILLE-ESCARBOTIN	Lycée du Vimeu (LPO)	0322207640	ce.0801864S@ac-amiens.fr
SOMME	GAMACHES	Collège Louis Jovet	0322261153	ce.0800034C@ac-amiens.fr
SOMME	HAM	Lycée J.-C. Anasthase Peltier (LP)	0323814720	ce.0801252B@ac-amiens.fr
SOMME	MONTDIDIER	Lycée Jean Racine (LPO)	0322983160	ce.0801853E@ac-amiens.fr
SOMME	PERONNE	Lycée Pierre Mendès France (LGT)	0322733500	ce.0800046R@ac-amiens.fr
SOMME	RUE	Lycée du Marquenterre (LP)	0322253434	ce.0801739F@ac-amiens.fr

LGT : lycée général et technologique
LP : lycée professionnel
LPO : lycée polyvalent (LGT + LP)
EREA : établissement régional d'enseignement adapté

Internats d'excellence



DOSSIER UNIQUE DE CANDIDATURE INTERNAT

PARTIE À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

ÉCOLE OU ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ(E) ACTUELLEMENT

Nom de l'école / du collège / du lycée : _____

Ville : _____

Département : _____

Code RNE : _____ REP REP+ Hors éducation prioritaire

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom : _____

Prénom : _____

N° INE _____

L'élève est-il boursier ? Oui Non Nombre de parts : _____

L'élève est-il issu des quartiers politiques de la ville ? Oui Non

L'élève est-il déjà en internat ? Oui Non

→ **Avis motivé du PROFESSEUR PRINCIPAL** en lien avec l'équipe éducative (enseignant, CPE, psychologue de l'Éducation nationale) pour le projet de l'élève et l'adhésion de celui-ci.

Nom / Prénom : _____

Qualité : _____

SIGNATURE

IV. DOSSIER UNIQUE DE CANDIDATURE INTERNAT

DÉCISION DE LA COMMISSION D'ADMISSION

— Commission dans l'établissement d'accueil pour l'admission en internat

→ DÉCISION DE LA COMMISSION D'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'élève : _____

Prénom : _____

Établissement d'origine : _____

Établissement d'accueil demandé : _____

Classe demandée : _____

Spécialités : _____

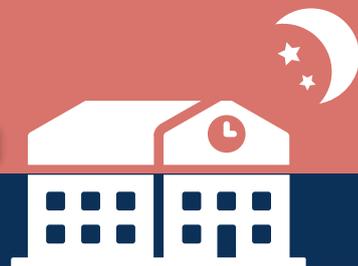
Admis : Oui Non

Critère retenu : géographique social familial scolaire équilibre fille-garçon

Si non admis, veuillez en détailler les raisons : _____

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

GUIDE TECHNIQUE D'ADMISSION EN INTERNAT



CONTACTS